

Présents	Philippe Pitz (président), Chantal Frédérix, France Loly (secrétaire), Michel Léonard, René Guillaume (représentant CPA).
Absent	Marcel Schoonbroodt (est absent excusé),

Rapport de la réunion

Le rapport de la réunion du 15 avril 2025 est accepté, sans remarque, à l'unanimité.

La commission avalise les forfaits prononcés par le secrétariat.

La commission avalise les propositions de transactions.

La commission avalise les décisions du bureau.

Dossier 24/25 133 : QFA Waremmes (7416) - AJS Ougrée (3495) du 06/04/2025 division cadets (LICAP1050)

Convoqués :

Rebuffatti Joakim - arbitre de la rencontre - présent

Thiry Alexis - 09/11/2010 - 876241 - AJS Ougrée (3495) est absent excusé.

Objet, art. A 3. Geste(s) déplacé(s), attitude(s) déplacée(s), provocation active...

Objet, art. A 2.2 Insultes à caractère discriminatoire (race, langue, nationalité, religion ou autre)

Maliati Lilaah - 29/08/2003 - 874484 - AJS Ougrée (3495) est absente excusée.

Objet, art. A 3. Geste(s) déplacé(s), attitude(s) déplacée(s), provocation active...

Objet, art. A 4. Menaces, intimidation ... déléguée visiteurs.

Nkulikye Jean-Léonard - 26/10/1999 - 846162 - QFA Waremmes (7416) – est absent non excusé, délégué au terrain

Attendu : que l'arbitre confirme son rapport

Attendu : qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;

Par ces motifs, la commission décide :

Thiry Alexis - 09/11/2010 - 876241 - AJS Ougrée (3495)

est suspendu du 06/10/2025 au 08/02/2026

Maliati Lilaah - 29/08/2003 - 874484 - AJS Ougrée (3495)

est suspendu du 06/10/2025 au 18/01/2026

Amendes :

82.50€ art.242.3 Dossier jugé par la C.S.P. (12.5€ ou 2.5€/semaine) – AJS Ougrée (3495)

12.50 € 240.8 Absence non valablement excusée devant une instance - QFA Waremmes (7416)

Frais de dossier : 12.5€ - AJS Ougrée (3495)

Déplacement de l'arbitre : 16 € - AJS Ougrée (3495)

Loly France sort de séance

Dossier 24/25 134 : Futsal Olne A (7184) - Just Fut Futsal Académie Liège (7534) du 20/04/2025 division minime (LIMP1005)

Convoqués :

Rebuffatti Joakim - arbitre de la rencontre - présent

Malaise Geoffrey - 13/08/1977 - 871094 - Just Fut Futsal Académie Liège (7534)
délégué visiteurs est absent excusé

Objet art. A 4. Menaces, intimidation...

K. Attitude ou propos déplacés envers la fédération ou le membre d'une instance

Rebuffatti Jonathan - 13/01/1984 - 790850 - Licence coach provinciale - Futsal Olne (7184) – présent, Vice-président de la LFFS Liège

Bonnechere Denis - 02/01/1969 - 863693 - Futsal Olne A (7184) - présent
délégué au terrain

Entendu :

Rebuffatti Jonathan - 13/01/1984 - 790850 - Licence coach provinciale - Futsal Olne (7184)

Déclare : Je n'ai pas serré la main au coach, car dès que l'arbitre a sifflé la fin de la rencontre, il a tout de suite fait ses remarques. Selon lui, j'aurai influencé l'arbitre, que c'est moi qui ai choisi l'arbitre. Je n'ai pas fait de remarques aux enfants sur leur coach, je suis allé récupérer une compresse et il a essayé de m'intimider, j'ai répondu qu'il ne me faisait pas peur. Il a ajouté qu'à agir de la sorte, nous aurons un championnat avec des équipes de merde.

Bonnechere Denis - 02/01/1969 - 863693 - Futsal Olne A (7184)

Déclare : Je trouve facile la critique sur le lien de parenté entre l'arbitre et le coach. Il n'y a rien à reprocher à l'arbitre sur sa prestation. Il a été bon et ce n'était pas un match facile.

Attendu : que l'arbitre confirme son rapport

Attendu : qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;

Par ces motifs, la commission décide :

Malaise Geoffrey - 13/08/1977 - 871094 - Just Fut Futsal Académie Liège (7534)

Est suspendu du 13/10/2025 au 12/04/2026

Amendes :

65€ art.242.3 Dossier jugé par la C.S.P. (12.5€ ou 2.5€/semaine) – Just Fut Futsal Académie Liège (7534)

Frais de dossier : 12.5€ - Just Fut Futsal Académie Liège (7534)

Déplacement de l'arbitre : 16€ - Just Fut Futsal Académie Liège (7534)

Loly France rentre en séance

Dossier 24/25 135 : Réal Oreye (7509) - Milan AC Wanze (7598)

du 15/04/2025 division 4B (LIP4B162)

Convoqués :

Poulain Maxime - arbitre de la rencontre - est présent

La Bianca Christopher - 28/08/1991 - 834460 - Réal Oreye (7509)

Objet, art. A 1. Critiques et/ou attitude désagréable

Objet, art. A 3. Geste(s) déplacé(s), attitude(s) déplacée(s), provocation active...

Objet, art. A 2.2 Insultes à caractère discriminatoire (race, langue, nationalité, religion ou autre)

Est représenté par Borsu Eric – 14/04/1991 – 8000067 - Réal Oreye (7509)- présent

Vandermeeren Lucie - 09/03/1999 - 880846 - Réal Oreye (7509)



Déléguée au terrain est représentée par Drisket Guillaume – 25/09/1991 – 814888 -
Réal Oreye (7509)- présent

Graindorge Mikaël - 12/07/1989 - 872042 - Milan AC Wanze (7598)

Capitaine visiteur – présent

Entendu :

Borsu Eric – 14/04/1991 – 8000067 - Réal Oreye (7509)

déclare : je suis d'accord avec le rapport de l'arbitre. Nous avons pris la décision d'exclure le joueur pour son attitude jusqu'en fin de saison, car ce ne sont pas les valeurs de notre club.

Graindorge Mikaël - 12/07/1989 - 872042 - Milan AC Wanze (7598)

déclare : rien de particulier à dire.

Drisket Guillaume – 25/09/1991 – 814888 - Réal Oreye (7509)

déclare : Rien n'a ajouté par rapport à ce que M. Borsu a dit. Nous sommes un club d'amis au départ et on est là pour s'amuser pas pour faire des histoires.

Attendu : que l'arbitre confirme son rapport

Attendu : *qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;*

Par ces motifs, la commission décide :

Ajoute l'art.4 Menace, intimidations...

La Bianca Christopher - 28/08/1991 - 834460 - Réal Oreye (7509)

est suspendu du 01/09/2025 au 18/01/2026.

Amendes :

50€ art.242.3 Dossier jugé par la C.S.P. (12.5€ ou 2.5€/semaine) - Réal Oreye (7509)

Frais de dossier : 12.5€ - Réal Oreye (7509)

Déplacement de l'arbitre : 12€ - Réal Oreye (7509)



***Dossier 24/25 136 : AJS Ougrée A (3495) - Onu Seraing FS A (7366)
du 18/04/2025 division vétérans (LICPVET030)***

Convoqués :

Valenti Sébastien - arbitre de la rencontre - présent

Lemmens Sébastien - arbitre de la rencontre - présent

Meulenberg Patrice - 30/10/1967 - 754791 - Onu Seraing FS A (7366) – est absent excusé

Objet, art. A 2. 2.1 Insultes et grossièretés

Objet, art. A 7.4 Voie de fait (coup effectif)

Claes Jeoffrey - 14/02/1967 - 751222 - Onu Seraing FS A (7366)

Objet, art. A 2. 2.1 Insultes et grossièretés

Objet, art. A 4. Menaces, intimidation...

Jordens Joël - 13/05/1974 - 753649 - AJS Ougrée A (3495) – absent non excusé délégué au terrain

Potier Christine - 28/03/1969 - 755701 - Onu Seraing FS A (7366) - est présente déléguée visiteurs

Entendu :

Potier Christine - 28/03/1969 - 755701 - Onu Seraing FS A (7366)

Déclare : scandalisée par l'arbitrage, beaucoup de fautes non sifflées sur le même joueur. Je n'ai pas vu le tirage d'oreille.

Attendu : que l'arbitre confirme son rapport

Attendu : qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;

Par ces motifs, la commission décide :

Meulenberg Patrice - 30/10/1967 - 754791 - Onu Seraing FS A (7366)

est suspendu depuis le 21/04/2025 et le reste jusqu'au 20/04/2028

Claes Jeoffrey - 14/02/1967 - 751222 - Onu Seraing FS A (7366)

est suspendu du 26/05/2025 au 01/06/2025 et du 01/09/2025 au 26/10/2025

Amendes :

412.50 € art.242.3 Dossier jugé par la C.S.P. (12.5€ ou 2.5€/semaine) - Onu Seraing FS A (7366). Art. 254.1 Amende maximum par dossier : 300 €.

12.50 € 240.8 Absence non valablement excusée devant une instance – Onu Seraing FS A (7366)

12.50 € 240.8 Absence non valablement excusée devant une instance – AJS Ougrée A (3495)

Frais de dossier : 12.5€ - Onu Seraing FS A (7366)

Frais de recommandés : 40€ - Onu Seraing FS A (7366)

Déplacement des arbitres : 28€ - Onu Seraing FS A (7366)

Loly France sort de séance

***Dossier 24/25 137 : Futsal Grâce-Hollogne (5854) - MF Boca Ans (7691)
du 20/04/2025 division minime (LIMP1051)***

Convoqués :

Michot Christophe - arbitre de la rencontre - présent

Oukhrour Hafid - 15/10/1986 - 779788 - Futsal Grâce-Hollogne (5854) -est présent

Objet art. C 2. Geste déplacé, attitude(s) déplacée(s), provocation active

3. Matches : Attitude des spectateurs lors d'un match (si appartenance établie)

Mustafaj Glendi - 28/02/2007 - 834894 - Futsal Grâce-Hollogne (5854) - présent
délégué au terrain

Lemhayaoui Soufiane - 04/08/1984 - 868368 - MF Boca Ans (7691) -est présent
délégué visiteurs

Entendu :

Oukhrour Hafid - 15/10/1986 - 779788 - Futsal Grâce-Hollogne (5854)

Déclare : le ballon sort du terrain et dans un excès de frustration, j'ai tiré dans le ballon vers le mur et non pas vers la personne. Le monsieur des gradins appartient au club d'AMZ et je ne lui parle plus depuis 2 ans. Tout le long du match cette personne a fait des réflexions. J'ai pris une carte jaune et lors de ma sortie pour rejoindre les gradins cette personne m'a provoqué et nous nous sommes avancés l'un vers l'autre, mais nous avons été séparés et je suis sorti.

Mustafaj Glendi - 28/02/2007 - 834894 - Futsal Grâce-Hollogne (5854)

Déclare : Je confirme les dires de M. Oukhour.

Lemhayaoui Soufiane - 04/08/1984 - 868368 - MF Boca Ans (7691)

Déclare : On était en plein match quand l'arbitre l'a arrêté alors que tout se passait bien sur le terrain, le problème venait des gradins, j'ai donc été trouvé l'arbitre pour voir s'il était possible de reprendre la rencontre, mais il m'a dit que ce n'était pas possible.

Attendu : que l'arbitre confirme son rapport

Attendu : qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;

Par ces motifs, la commission décide :

Score du match : 0-5 (forfait sportif)

Oukhrour Hafid - 15/10/1986 - 779788 - Futsal Grâce-Hollogne (5854)

est suspendu du 13/10/2025 au 02/11/2025

Amendes :

7.50€ art.242.3 Dossier jugé par la C.S.P. (12.5€ ou 2.5€/semaine) - Futsal Grâce-Hollogne (5854)

Frais de dossier : 12.5€ - Futsal Grâce-Hollogne (5854)

Déplacement de l'arbitre : 20€ - Futsal Grâce-Hollogne (5854)

Loly France rentre en séance

Dossier 24/25 138 : Ratside Hamoir (7237) - Mygales Bra (2792)
du 02/05/2025 division 2B (LIP2B178)

Convoqués :

Stassin Robert - arbitre de la rencontre - présent

Schmitz Nordine - 10/03/1990 - 753164 - Mygales Bra (2792) – est absent non excusé

Objet art. A 2. 2.1 Insultes et grossièretés

Objet, art. A 3. Geste(s) déplacé(s), attitude(s) déplacée(s), provocation active...

Objet, art. A 2.2 Insultes à caractère discriminatoire (race, langue, nationalité, religion ou autre)

Koohn Samuel - 20/12/1990 - 753797 - Mygales Bra (2792) – est absent non excusé

Objet art. B 2. Faute brutale et/ou dangereuse

Objet art. A 2. 2.1 Insultes et grossièretés

Objet art. A 2.2 Insultes à caractère discriminatoire (race, langue, nationalité, religion ou autre)

Doutrewe Bryan - 25/06/1997 - 879457 - Ratside Hamoir (7237)

délégué au terrain - est absent excusé

Attendu : que l'arbitre confirme son rapport

Attendu : qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;

Par ces motifs, la commission décide :

Schmitz Nordine - 10/03/1990 - 753164 - Mygales Bra (2792) est suspendu du 01/09/2025 au 14/12/2025

Koohn Samuel - 20/12/1990 - 753797 - Mygales Bra (2792) est suspendu 01/09/2025 au 14/12/2025

Amendes :

75€ art.242.3 Dossier jugé par la C.S.P. (12.5€ ou 2.5€/semaine) - Mygales Bra (2792)



3. Matches : Attitude des spectateurs lors d'un match (si appartenance établie) - 50€ - Mygales Bra (2792)

25 € 240.8 Absence non valablement excusée devant une instance – Mygales Bra (2792)

Frais de dossier : 12.5€ - Mygales Bra (2792)

Déplacement de l'arbitre : 8€ - Mygales Bra (2792)

Refus de Transaction

22h00 Dossier 24/25 139 : ESC Waremm FS B (3784) - MFC Le Beyne C (4083)
du 06/04/2025 division préminimes (LIPR2061)

Recica Arian - 13/03/2000 - 880094 - ESC Waremm FS B (3784) est absent excusé
délégué au terrain

Padoan François - 26/10/1967 - 791849 - MFC Le Beyne C (4083) – est présent
délégué visiteurs

Entendu :

Padoan François - 26/10/1967 - 791849 - MFC Le Beyne C (4083)

Déclare : pourquoi nous sommes plus sanctionnés que l'équipe de Waremm.

Attendu : qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à
confirmer le fait reproché ;

Par ces motifs, la commission décide :

3. Matches : Attitude des spectateurs lors d'un match (si appartenance établie) -75€ -
MFC Le Beyne C (4083)

3. Matches : Attitude des spectateurs lors d'un match (si appartenance établie)- 50€ - ESC
Waremm FS B (3784)

Frais de dossier : 12.5€ - ESC Waremm FS B (3784)

Frais de dossier : 12.5€ - MFC Le Beyne C (4083)

Transactions :

Dossier 24/25 139 : ESC Waremme FS B (3784) - MFC Le Beyne C (4083)
du 06/04/2025 division préminimes (LIPR2061)

50€ amende : ESC Waremme FS B (3784)

3 Matches Attitude des spectateurs lors d'un match (si appartenance établie)

100€ amende : MFC Le Beyne C (4083)

3. Matches Attitude des spectateurs lors d'un match (si appartenance établie)

Frais de dossier : 12,5€ - ESC Waremme FS B (3784)

Frais de dossier : 12,5€ - MFC Le Beyne C (4083)

Dossier 24/25 140 : DTS Liège (5315) - Team For Soccer Tihange (5231)
du 15/04/2025 division 3E (LIP3E168)

Anzwanzwa Lindo Dimitri - 09/08/1997 - 842991 - Team For Soccer Tihange (5231) est
suspendu du 01/09/2025 au 07/09/2025

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative.

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Team For Soccer Tihange (5231)

Frais de dossier : 12,5€ - Team For Soccer Tihange (5231)

Dossier 24/25 141 : All Stars Saive (7660) - SV Bosna Raeren (7387)
du 14/04/2025 division 4E (LIP4E163)

Crommen Robin - 22/09/2004 - 877623 - All Stars Saive (7660)

est suspendu du 01/09/2025 au 28/09/2025

Objet, art. A 1. Critiques et/ou attitude désagréable

Objet, art. D 4. Abîmer le matériel ou les installations.

Amende : 10€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - All Stars Saive (7660)

Frais de dossier : 12,5€ - All Stars Saive (7660)

Dossier 24/25 142 : MF Dream Team Ans (7683) - MFC Le Beyne G (4083)
du 16/04/2025 division 4C (LIP4C162)

Lamy Adrien - 26/07/2007 - 859301 - MFC Le Beyne G (4083)

est suspendu du 01/09/2025 au 12/10/2025

Objet, art. A 3. Geste(s) déplacé(s), attitude(s) déplacée(s), provocation active...

Objet, art. D 3. Refus de quitter la salle après expulsion

Padoan Laurent - 03/05/1998 - 755340 - MFC Le Beyne G (4083)

est suspendu du 01/09/2025 au 28/09/2025

Objet, art. A 3. Geste(s) déplacé(s), attitude(s) déplacée(s), provocation active...

50€ amende : attitude sur terrain - MF Dream Team Ans (7683)

50€ amende : attitude sur terrain adverse - MFC Le Beyne G (4083)

Amende : 25€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - MFC Le Beyne G (4083)

Frais de dossier : 12,5€ - MF Dream Team Ans (7683)

Frais de dossier : 12,5€ - MFC Le Beyne G (4083)

Dossier 24/25 143 : Celtic Juprelle (3855) - HDKP Team Herve (7252)

du 18/04/2025 division 1 (LIP1167)

Libert André - 26/07/1967 - 855330 - Celtic Juprelle (3855)

est suspendu du 01/09/2025 au 12/10/2025

Objet, art. A 1. Critiques et/ou attitude désagréable

Objet, art. K. Attitude ou propos déplacés envers la fédération ou le membre d'une instance

Amende : 15€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Celtic Juprelle (3855)

Frais de dossier : 12,5€ - Celtic Juprelle (3855)

Dossier 24/25 144 : Celtic Aubel B (2600) - Taverne Aubel (5859)

du 18/04/2025 division 2 A (LIP2A165)

Dohogne Arthur - 27/11/2003 - 852867 - Celtic Aubel B (2600)

est suspendu du 02/06/2025 au 08/06/2025

est suspendu du 01/09/2025 au 28/09/2025

Objet, art. A 1. Critiques et/ou attitude désagréable

Objet, art. A 2. 2.1 Insultes et grossièretés

Beckers Victor - 02/12/1999 - 842250 - Celtic Aubel B (2600)

est suspendu du 02/06/2025 au 08/06/2025

est suspendu du 01/09/2025 au 07/09/2025

Amende : 17,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Celtic Aubel B (2600)

Frais de dossier : 12,5€ - Celtic Aubel B (2600)

Dossier 24/25 145 : MF Boca Ans (7691) - Futsal Grâce-Hollogne (5854)

du 27/04/2025 division minime (LIMP1023)

Oukhrour Hafid - 15/10/1986 - 779788 - Futsal Grâce-Hollogne (5854)

est suspendu du 06/10/2025 au 12/10/2025

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative.

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Futsal Grâce-Hollogne (5854)

Frais de dossier : 12,5€ - Futsal Grâce-Hollogne (5854)

Lemhayaoui Soufiane - 04/08/1984 - 868368 - MF Boca Ans (7691)

est suspendu du 06/10/2025 au 12/10/2025

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative.

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - MF Boca Ans (7691)

Frais de dossier : 12,5€ - MF Boca Ans (7691)

Info secrétariat:

Rencontre 24/25 : U Meuble Neupré (6048) - MF Schröder Ans (1397)

du 11/04/2025 division 1 (LIP1117)

Score du match : 5-0 (pas de forfait, ni d'amende)

L'arbitre a arrêté la rencontre.

Le club de Schröder Ans n'ayant plus de joueurs assez (blessés)
pour poursuivre la rencontre.

Rencontre 24/25 : Charlemagne Liège (3470) - MF Basta Wanze (3128)

du 22/04/2025 division 2B (LIP2B012)

Score du match : 5-0 (pas de forfait, ni d'amende)

L'arbitre a arrêté la rencontre.

Le club de MF Basta Wanze (3128) n'ayant plus de joueurs assez (blessés)
pour poursuivre la rencontre.



France LOLY

Secrétaire de la commission sportive

